



ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mixité sociale : l'école privée pas exemplaire et peu volontaire

L'enseignement privé est sur le point de devenir définitivement la chasse gardée des classes moyennes et supérieures. Pour redresser la barre, il demande surtout de nouvelles aides de l'État, en refusant les contraintes. Quelques voix minoritaires tentent de faire bouger les choses en interne.

Mathilde Goanec

3 février 2023 à 08h54

« *L*e Christ n'a pas sélectionné ses apôtres, que je sache ! » Frédéric Delemazure, directeur diocésain de l'enseignement catholique de Loire-Atlantique, l'affirme sans détour : les chiffres récents démontrant un décalage abyssal entre l'école publique et privée « *obligent* » l'enseignement catholique à réagir sur la mixité sociale.

« *Ce n'est pas ce que l'Église promet, ce n'est pas mon parcours comme prof, ce n'est pas l'enseignement que je défends, insiste le responsable diocésain. Notre tâche prioritaire est de réduire les écarts, et pour cela, il faut que l'État et les collectivités nous aident. Mais nous avons aussi notre part de responsabilité.* »

Une telle franchise est rare alors même que se réveille un débat qu'on pouvait croire endormi. En juillet 2022, une note publiée par le ministère de l'éducation nationale établissait que 40 % des élèves scolarisés dans un collège privé sous contrat étaient issus d'un milieu social très favorisé, contre 20 % dans le public. C'est deux fois plus qu'il y a trente ans.



Dans un collège privé de Rennes. © Photo Damien Meyer / AFP

L'analyse de l'indice de position sociale (IPS) des élèves en primaire et au collège, publiée pour la première fois en octobre dernier à l'issue d'une bataille administrative, a confirmé que les établissements scolaires privés n'accueillent que très peu d'élèves dont les parents vivent des difficultés sociales et économiques. Enfin, il y a trois fois plus d'élèves boursiers dans le public que dans le privé.

À tel point que le ministre de l'éducation nationale lui-même a été pressé de réagir. Interrogé jeudi 2 février 2023 sur France Inter, Pap Ndiaye n'en a pas dit un mot. Il avait pourtant annoncé un « éventail d'actions » pour limiter la ségrégation sociale à l'école, quel que soit son statut. « *Des objectifs seront assignés aux recteurs d'académie, qui, en lien avec les collectivités territoriales, pourront notamment agir sur les affectations scolaires. L'enseignement privé sous contrat devra apporter sa contribution à cet effort* », a simplement expliqué le ministre, fin décembre 2022, sans plus de précisions.

Si le tableau est globalement sombre dans le privé, il n'est pas totalement homogène. « *Il y a une plus grande mixité dans les endroits où l'enseignement catholique est traditionnellement plus implanté comme en Bretagne, en Loire-Atlantique ou en Vendée*, plaide Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique français. *Là où nous sommes en déficit ce sont dans les grands centres urbains, nous ne le nions pas.* »

Démonstration à Nantes, en Loire-Atlantique. Le groupe scolaire Saint-Jacques-de-Compostelle scolarise les enfants de la maternelle au collège dans un quartier plutôt populaire, bien qu'en voie de gentrification, aux frontières de la ville. À l'entrée, « aucune sélection », affirme Laurence Rambaud, la principale du collège. Pas de demande de bulletin scolaire, des frais de scolarité autour de 500 euros par an, et environ 25 % de boursiers parmi les effectifs. Au collège, l'IPS s'élève à 87 quand la moyenne nationale des établissements privés tourne autour de 110 (un indice

élevé signale un élève issu d'une famille socialement favorisée).

Quelques établissements restés populaires

Laurence Rambaud confirme que la vocation de Saint-Jacques-de-Compostelle est restée la même depuis sa création au XIX^e siècle par une congrégation de sœurs : « *Scolariser les enfants qui vivent autour de nous.* » La mixité sociale y est donc peu ou prou celle des établissements publics alentour, et un fonds de solidarité permet d'aider les familles les plus en difficulté à s'acquitter des frais de scolarité.

« *Notre objectif, c'est l'accueil de tous, sinon je ne serais pas là où je suis* », insiste cette fille d'ouvrier, scolarisée toute sa jeunesse dans le privé en Vendée. Sa collègue directrice d'école, Marguerite Bedon, s'appuie comme elle sur l'article 38 des statuts officiels de l'enseignement catholique pour expliquer son ambition : « *Une école pour tous [portant] une attention plus particulière à toutes les formes de pauvreté.* »

« *C'est plus facile ici sans doute, puisqu'on scolarise entre 40 et 50 % des enfants du département sans, dans certains lieux, aucune pression sur les effectifs*, confirme Frédéric Delemazure, qui a enseigné dans d'autres contextes, et notamment en Seine-Saint-Denis. *Mais je ne me cache pas derrière ça, les chiffres sont les chiffres.* »

Dans d'autres grandes agglomérations comme Marseille ou Lille, moins caricaturales que Paris en termes de ségrégation public-privé, les quelques établissements privés restés populaires font de plus en plus figure d'ovnis. Gwénaëlle Audren, géographe à l'université Aix-Marseille et autrice d'une étude sur le « *zapping* » scolaire, considère ainsi qu'à Marseille, les inégalités entre établissements ainsi que les stratégies d'évitement des classes moyennes et favorisées, avec un recours de plus en plus marqué vers le privé, se sont accentuées.

« Une grande partie des gros établissements sont installés dans les centres-villes, devenus très favorisés socialement. Mais il ne faut pas se cacher, certains sont tout à fait satisfaits de cette situation. »

Bruno Poucet, professeur des universités en sciences de l'éducation

Il s'agit là d'une sorte de « *spécialisation sociale du privé vers les catégories les plus socialement favorisées* », résume la chercheuse : « *La ségrégation sociale urbaine se reproduit dans la carte scolaire, y compris à des échelles très fines, à l'intérieur d'un même quartier, où le privé devient un espace de refuge pour les parents.* »

Le privé serait devenu pour les classes moyennes diplômées « *l'école publique dont elles rêveraient* », résume Bernard Toulemonde, ancien inspecteur général de l'éducation, successivement conseiller des ministres Alain Savary et Jack Lang à l'Éducation : en général peu insistant sur la dimension religieuse, doté de moyens similaires en enseignement que dans le public, parfois plus innovant pédagogiquement et surtout en capacité de refuser des élèves. « *Des familles musulmanes me suppliaient littéralement de les autoriser à aller dans le privé* », rapporte le fonctionnaire.

L'enseignement catholique, ultra-majoritaire dans le privé sous contrat, a un « *problème ancien* », lié à l'implantation géographique des congrégations religieuses, rappelle Bruno Poucet, professeur des universités en sciences de l'éducation à l'université de Picardie. « *Une grande partie des gros établissements sont installés dans les centres-villes, devenus très favorisés socialement. Mais il ne faut pas se cacher, certains sont tout à fait satisfaits de*

cette situation. »

Laurent Lamberdière enseigne en lycée professionnel privé à Nice et dirige la FEP-CFDT, qui syndique les professeur-es du privé. *« On parle beaucoup de mixité sociale mais on recule trop souvent. Des évêques poussent, mais les résistances sont fortes. J'ai moi-même entendu des chefs d'établissement prétendre que les enfants de conditions modestes seraient "mal à l'aise" vis-à-vis des autres élèves, n'auraient pas les bons habits ou les bonnes baskets... C'est vrai que cela peut paraître compliqué pour certains enseignants d'accueillir des enfants de familles défavorisées. Nous pensons au contraire que c'est une richesse, si elle est préparée et accompagnée. »*

« On a créé des ghettos dans l'enseignement public. Nous n'en sommes pas comptables. »

Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique

Selon l'implantation, mais aussi la tradition du diocèse, les stratégies peuvent diverger du tout au tout, d'autant que les établissements restent de petites entités économiques qui doivent rester à l'équilibre financier. *« À Roubaix, si vous n'accueillez pas le milieu modeste, vous ne remplissez pas les classes, donc la dimension sociale s'est installée comme un pilier, raconte Pierre Mathiot, patron de Sciences Po à Lille, coauteur en 2019 d'un rapport visant à faire évoluer l'éducation prioritaire, et proche de l'ancien ministre Jean-Michel Blanquer. Mais sur tout le territoire, il y a des tensions entre la ligne la plus religieuse et celle regroupant ceux qui défendent le privé, au sens libéral du terme, à même de challenger l'enseignement public. Pour ceux-là, pas de problème à cultiver l'excellence et l'entre-soi. »*

Même si cette ligne peut sembler *« contradictoire »* avec l'orientation de l'Église internationale aujourd'hui, très liée à la posture du pape François, *« qui essaye précisément d'aller vers les plus pauvres »*, précise Bruno Poucet. *« Si on écoute le secrétaire général de l'enseignement catholique français, Philippe Delorme, sur le sujet, il est lui-même gêné aux entournures. »*

Ce dernier rappelle la marge d'autonomie structurelle des établissements mais veut croire dans l'impulsion donnée nationalement. *« Il y aura toujours la tentation de l'entre-soi et ce n'est pas moi, Philippe Delorme, qui vais faire mettre au garde-à-vous toutes les familles ou les chefs d'établissement de France. Mais nous croyons profondément à la richesse qu'apporte la mixité sociale, mais également culturelle et religieuse. C'est le message que nous voulons faire passer chez nous. »*

Dans une longue interview donnée récemment à *L'Obs*, le secrétaire général laisse entendre que si le privé s'embourgeoise, c'est par pur effet de balancier des aides accordées au public. *« D'une certaine manière, les conditions de la concurrence sont faussées. Moins le public coûte cher, plus le prix relatif du privé est élevé. »* Auprès de Mediapart, il enfonce le clou : *« On a créé des ghettos dans l'enseignement public. Nous n'en sommes pas comptables. »*

Convaincre... ou contraindre

Le discours, depuis des années, reste peu ou prou le même, ce serait à l'État (qui finance déjà l'enseignement privé sous contrat à 73 %) de l'aider à faire mieux. Avec des recettes connues : une aide des collectivités locales pour financer la cantine et le périscolaire, actuellement à la seule charge des familles faisant le choix du privé, même si certains départements ou communes acceptent déjà cet effort ; poursuivre et élargir l'intégration du privé dans le réseau d'éducation prioritaire par le biais des contrats locaux d'accompagnement (CLA) qui permettent à des

établissements scolaires accueillant une population fragilisée de recevoir des financements supplémentaires.

Le tout au nom de la loi Debré, qui garantit une forme de parité entre les deux systèmes, public et privé sous contrat. En clair, pour ce qui concerne le salaire des enseignant-es, c'est à l'État de le prendre en charge, quel que soit le choix des familles, en échange d'un contrôle sur les programmes.

Mais c'est un grand non, disent les instances de l'enseignement catholique, pour intégrer la carte scolaire à laquelle sont soumis tous les établissements publics. Au nom du libre choix des familles, principe au cœur même du développement de l'école privée en France. C'est aussi la position de l'Association des parents pour l'école libre (Apel), « *farouchement attachée à ce principe* », nous informe Gilles Demarquet, son président.

Les moyens sans la contrainte rétorquent les adversaires du privé les plus acharnés. Quand les écoles et collèges privés ont été intégrés, par expérimentation, au réseau d'éducation prioritaire, le Comité national d'action laïque (CNAL), écrivait ceci : « *Les défenseurs de cette mesure soulignent qu'il existe des établissements privés accueillant des élèves issus de milieux précaires : c'est vrai. Pour autant, c'est dans l'enseignement public que se trouvent les écoles orphelines qui attendent leur classement en éducation prioritaire. C'est dans l'enseignement public qu'ont été identifiés la centaine de collèges à ségrégation maximale, qui concentrent les difficultés et alimentent le repli communautaire. C'est aussi dans l'enseignement public qu'on retrouve la grande majorité des boursiers.* »

Piste possible en faveur de la mixité, la transparence sur les inscriptions, pour l'heure gérées de manière tout à fait discrétionnaire par les chefs d'établissement.

Sans être de ceux-là, Pierre Mathiot considère également qu'on peut « *proposer un type de donnant-donnant, comme d'habitude, ou choisir d'imposer des choses* ». « *L'enjeu est que l'enseignement privé accueille plus de CSP [catégories socioprofessionnelles – ndlr] défavorisées, mais surtout dans le cadre d'une répartition équitable*, insiste le politiste. *Le privé demande sans cesse que l'on arrête de le caricaturer, mais le problème c'est que quand ces écoles accueillent des élèves modestes, cela reste des élèves choisis qui présentent moins de difficultés scolaires, économiques, familiales que les autres.* »

Ce que Philippe Delorme, dans son entretien à *L'Obs*, reconnaît à demi-mot : « *Contrairement à ce que l'on entend souvent, ce sur quoi nos directeurs sont vigilants, ce n'est pas tant le niveau des élèves que d'éventuelles difficultés comportementales. Nous voulons nous assurer que le projet de nos écoles soit réellement partagé. Pour un élève habitué à semer la zizanie, tant en cours que dans ses relations avec ses pairs, intégrer l'enseignement catholique peut s'avérer compliqué, je le reconnais.* »

Autre piste, la transparence sur les inscriptions, pour l'heure gérées de manière tout à fait discrétionnaire par les chefs d'établissement. Frédéric Delamazure, depuis la Loire-Atlantique, explique « *traquer* » dans les établissements de son département « *toutes les procédures élitistes* », comme demander le bulletin dès l'inscription, une manière de ségréguer scolairement qui peut confiner à la ségrégation sociale. « *Nous aussi regrettons qu'il n'y ait pas plus de transparence, pas de concertation avec les enseignants* », relève Laurent Lamberdière de la CFDT.

Le responsable diocésain soulève également un sujet connexe, celui de la « *stratégie scolaire fine* », qui suppose non seulement des moyens, mais aussi des connaissances du système scolaire, ainsi qu'une capacité d'anticipation, et qui demeure l'apanage des familles favorisées : « *Quand les inscriptions durent trois jours seulement dans les endroits en tension, il y a donc une sélection involontaire, incompressible. Pour avoir des profils plus variés, il faut des*

inscriptions au fil de l'eau. »

Comme d'autres, Frédéric Delamazure plaide enfin pour une généralisation des contributions différenciées, c'est-à-dire faire participer davantage certaines familles afin de pouvoir offrir un coût de scolarité moindre à d'autres. La CFDT pousse également à une solidarité plus forte entre les établissements privés sous contrat en fonction de leur IPS, sur un système de bonus-malus. En clair, financer la mixité en son sein. *« Nous l'avons dit au ministère de l'éducation nationale, et nous l'avons dit dans les instances de l'enseignement catholique. Il est temps de bousculer le schéma actuel pour impulser davantage de mixité. »*

Pour Philippe Delorme, la modulation des moyens en fonction de la composition sociale des établissements existe déjà mais doit croître. Frédéric Delemazure, à Nantes, semble encore plus *cash*. *« Comment faire pour que les établissements socialement privilégiés soient plus solidaires ? Cela doit passer par des injonctions plus fermes de notre part. Même si nous n'avons aucun pouvoir, si ce n'est celui de convaincre. Mais il faut rappeler que les chefs d'établissement ont reçu leur mission de l'évêque. Or la feuille de route est claire. »*

Pas de forte ambition politique

La contrainte viendra-t-elle du ministère de l'éducation, qui tient les cordons de la bourse ? Rares sont ceux qui croient Pap Ndiaye capable de renverser la table. *« La montagne va accoucher d'une souris, soupire un habitué du ministère. Est-ce que le ministre serait prêt à aller au carton là-dessus ? Je ne pense pas. Quand on est écrabouillé par les patates chaudes, le calcul rationnel est de ne pas ouvrir un dossier qui va nous péter au visage avec un bénéfice politique limité. »*

Un autre rappelle la situation très inconfortable du ministre actuel sur la question : *« Ses enfants sont à l'École alsacienne, grande école privée parisienne, quelle erreur ! La première chose que faisaient les précédents, c'était de vite trouver une place pour leur progéniture dans du bon public. Cela change tout pour l'opinion... »* La gauche, enfin, semble avoir quelque peu délaissé la bataille politique, comme nous l'expliquions [dans cet article](#).

« On pense qu'il faut déjà faire bouger la loi pour favoriser la mixité sociale dans le public. Notre sujet, c'est ça. »

Pierre Obrecht, de l'association No Ghetto

Bernard Toulemonde, présent comme conseiller auprès d'un ministre qui tenta de s'y frotter – le projet de loi Savary ayant fini en 1984 par des manifestations monstres en défense de « l'école libre » –, rappelle qu'il n'y a actuellement *« pas de cadre juridique pour contraindre à quoi que ce soit »*. L'ancien inspecteur plaide donc pour des tentatives *« par le bas »* avec les collectivités ou en travaillant avec les diocèses *« un par un »*.

Même les groupes de pression les plus volontaires sur la mixité sociale, comme l'association No Ghetto née à Lyon, le reconnaissent. *« Le privé, ça nous rend fous, mais on sait que quand la guerre scolaire s'ouvre, le grand gagnant, c'est le statu quo, explique son secrétaire adjoint Pierre Obrecht. Donc on pense qu'il faut déjà faire bouger la loi pour favoriser la mixité sociale dans le public. Notre sujet, c'est ça. »*

Le *statu quo* pourrait cependant finir par agacer même les plus tempérants. Une [enquête](#) du journal *Le Monde* vient de révéler l'écart en matière d'allocation des financements de l'État dans les lycées parisiens, selon qu'ils appartiennent au public ou au privé sous contrat, en faveur de ce dernier. Et ce, même là où les élèves sont

particulièrement privilégiés socialement.

En cause, pas tant les sommes allouées que la manière dont le privé, à qui on laisse les mains libres, peut affecter son financement comme il l'entend entre ses différents établissements, le collège ou le lycée notamment. La concurrence est bel et bien faussée.

Mathilde Goanec

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Allières et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.